

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2025

PROGRAMMATION NATIONALE ET SIMPLIFICATION NORMATIVE DANS LE SECTEUR
ÉCONOMIQUE DE L'ÉNERGIE - (N° 1522)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N ° 880 (Rect)

présenté par

M. Amblard et les membres du groupe Rassemblement National

à l'amendement n° 564 de M. Armand

ARTICLE 5

I. – Supprimer les alinéas 4 à 7.

II. – En conséquence, supprimer l'alinéa 9.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous amendement vise à soustraire le soutien aux installations d'énergies intermittentes non pilotables.